

**Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 29 décembre 2025 à distance**  
Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 19/12/2025.

2. Délibération 30 du Collège du 28/10/2025 - Retrait décision

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de retirer sa délibération n° 30 du 28 octobre 2025 ainsi que sa délibération n° 19 du 28 novembre 2025 ; D'accorder les heures supplémentaires aux agents concernés, pour un total de 133,93 h, pour leurs déplacements durant les mois de juillet et août 2025.

3. MP Achat 3 sièges ergonomiques 24/7 - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 3 Sièges Ergonomiques 24/7" à la société StolComfort GmbH, sise Liemer Weg 48 à D-32657 Lemgo (Allemagne), via le marché FORCMS-ZIT-136-3, pour un montant d'offre contrôlé de € 4.425,90, ainsi que € 929,44 de TVA à payer à l'Etat Belge ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/744-51.

4. MP Achat 40 détecteurs incendie connectés - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 40 détecteurs incendie interconnectés, sur base de l'accord-cadre 2024-034, à la société IT Consulting and Security Solutions, Rue du Château 16 à 6900 Marche-en-Famenne, pour un montant de € 2.880,00 hors TVA ou € 3.484,80, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 3514/723-60.

5. MP Achat de deux véhicules de transport de personnel (ludospace) - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de deux véhicules de transport de personnel (modèle VOLSWAGEN Caddy Life essence) à la SA D'ETEREN AUTOMOTIVE, rue du Mail 50 à 1050 IXELLES, sur la centrale d'achat de la Police Fédérale 2021 R3 021, lot 40 n°2021 R3 029 F&N, pour un montant d'offre contrôle de € 48.465,02 HTVA ou € 58.642,68 TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/743-52.

6. MP Achat 3 ambulances - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 3 ambulances" via la centrale d'achat de l'UGAP à l'adjudicataire TIB, Z.I. 29 rue de Saint Remy à 28270 Brezolles (France), pour le montant d'offre contrôlé de € 344.025,24 hors TVA, ainsi que € 72.245,30 de TVA à payer à l'Etat belge ; D'approuver, sous sa responsabilité, le paiement anticipé sur le compte bancaire de l'UGAP, conformément à la convention signée, par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/743-98.

7. MP Achat 2 camions-citernes feux de forêts moyens - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande « Achat 2 camions-citernes feux de forêts moyens urbain (CCFMU) » à la société GIMAEX Rue Henri Becquerel 8, Z.I. de Mitry-Compans – BP 215 à 77292 Mitry-Mory Cedex (FR), pour le montant d'offre contrôlé de € 616.340,37 hors TVA via la centrale d'achat de l'UGAP, ainsi que € 129.431,48 de TVA à payer à l'Etat belge ; D'approuver, sous sa responsabilité, le paiement anticipé sur le compte bancaire de l'UGAP, conformément à la convention signée, par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/743-98, pour le premier véhicule ; D'approuver, sous sa responsabilité, le paiement anticipé sur le compte bancaire de l'UGAP, conformément à la convention signée, par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 351/743-98, pour le second véhicule, dès l'approbation du budget 2026 par l'autorité de tutelle.

8. MP Travaux d'aménagement du futur poste de Chastrès - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché "Travaux d'aménagement du futur poste de Chastrès" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit C.R.C. SA, Rue Nicolas Darche 32/1 à 5660 Couvin pour le montant d'offre contrôlé de € 199.781,95, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/723-60.

9. Matériel déclassé - Vente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de valider le déclassement et la vente du matériel suivant : citerne à mazout de 2.500 litres en PVC, de marque BORALIT, équipée d'une pompe électrique avec pistolet ravitailleur ; De publier l'offre de vente sur le site internet de la zone, en accordant une priorité au personnel de la zone.

10. MP Achat de périphériques d'interfaces mobiles (pour missions pompiers et ambulances) - Relance Accord-cadre - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché « Achat de périphériques d'interfaces mobiles » au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit COMPUTIC, Rue de Souleme, Morville 68 à 5620 FLORENNES aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire. Le montant maximal de commande sur cet accord-cadre est limité à € 142.999,00 HTVA, pour toute la durée du marché ; De fixer le délai de garantie à 24 mois ; De fixer le délai de livraison pour les commandes individuelles à 27 jours

calendrier ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/742-53 et à inscrire au budget des exercices suivants.

11. Facturation intervention - Réclamation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de maintenir les factures n° I25-00260 et I25-00266 pour un montant total de 1.471,80 €.

12. Droits constatés - Mise en non-valeurs - 2023 et 2024

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'autoriser le comptable spécial à ne plus exposer de frais en vue de recouvrer les redevances reprises aux articles détaillés dans la liste jointe au dossier, liée aux années 2023 et 2024 ; De porter en non-valeurs les montants y afférents pour un total de 20.439,70 € et ce pour les motifs invoqués ci-dessus ainsi que dans le but de présenter une situation comptable et budgétaire conforme aux situations constatées.

13. ASBL Jeunes sapeurs-pompiers – Liquidation subside 2025

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord pour la liquidation d'un subside de 2.500 € pour l'année 2025 à l'ASBL "Association des jeunes sapeurs-pompiers de la zone de secours Dinaphi".

14. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er janvier 2026.

15. MP Achat d'un camion-citerne feu de forêt 4x4 - Suite PV manquement - Correction

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de retirer sa délibération n°18 du 28 novembre 2025 ; De poursuivre l'exécution du marché n° 2022-003 *Achat d'un camion-citerne feu de forêt 4x4 (véhicule de base)*, référencé sous le numéro II/MAT/A16-353-16 du SPF Sécurité civile, moyennant l'application d'amendes de retard dues de plein droit pour la totalité des jours de retard, en application des articles 46 et 123 de l'AR RGE, soit le montant de 26.218,46 €, correspondant au plafond de 7,5 % du montant initial du marché, le délai de livraison étant fixé au 27 juillet 2023 selon le cahier des charges », en appliquant une amende de retard d'un montant de 21.668,15 €, correspondant au plafond de 7,5 % du montant initial du marché pris hors TVA, comme le prévoit l'article 46/1 de l'AR RGE.

16. Recours au Conseil d'Etat - Arrêt - Information

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance des arrêts intervenus dans les dossiers introduits par les agents X et Y à l'encontre des décisions du Conseil de zone du 19 janvier 2024 les démissionnant pour défaut d'heure de formation continue.

17. Recours au Conseil d'Etat - Arrêt - Information

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance de l'arrêt du Conseil d'État intervenu le 16 décembre 2025 dans le cadre du recours introduit par M. X contre la décision n° 25 du Conseil de zone du 10 novembre 2023.

18. MP Affiliation à un service de contrôle médical - Conditions, mode de passation et firmes à consulter

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2025-019 et le montant estimé du marché "Affiliation à un service de contrôle médical" et le montant estimé qui s'élève à € 33.057,84 hors TVA ou € 40.000,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable : Office de Contrôle Médical (OCM), rue Libioulle 4 à 6001 Marcinelle - MedEX, Sint-Antoniusberg 8 à 3000 Leuven - LIANTIS contrôle d'absence, Quai de Willebroeck 37 à 1000 Bruxelles - CERTIMED, Kempische steenweg 309 Boîte 3.01 à 3500 Hasselt - CERTIMED, BP 10018 - 1070 BRUXELLES ; De prévoir cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire 2026, article 351/117-02.

La Secrétaire de zone,  
Sandrine DUMONT



La Présidente  
Mélanie HAVENNE

